

**AVENANT N°1 A LA CONVENTION DE PROJET URBAIN PARTENARIAL CONCLUE
ENTRE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION DU PAYS DE GEX ET LA
SCCV LES FERMES D'ORNEX « RUE DE VILLARD » COMMUNE D'ORNEX**

Un avenant à la convention de Projet Urbain Partenarial (PUP) relative à une opération immobilière située rue de Villard, a été signée entre la Communauté d'agglomération du Pays de Gex et la SCCV Les Fermes d'Ornex le 7 juin 2023.

Le Président de la Communauté d'agglomération du Pays de Gex a été autorisé à signer cet avenant par délibération du conseil communautaire du 13 décembre 2022.

Cet avenant est consultable au siège de la Communauté d'agglomération du Pays de Gex et en mairie d'Ornex aux jours et heures habituels d'ouverture.